



**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL
ET LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE DOUANIER ROUSSEAU DE LAVAL
POUR SON ACTION CITOYENNE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE**

Entre

La **ville de Laval**, représentée par le maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2022,

Et

La **Maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau de Laval** dont le siège social est situé au 7 rue des Archives - 53000 Laval - représenté par Alice Vauvert, présidente de la junior association,

Il a été convenu ce qui suit :

La ville de Laval s'est engagée à développer une politique transversale de lutte contre toutes les formes de discriminations et à l'égalité femmes hommes en favorisant la promotion d'une société plus inclusive et solidaire. À ce titre, elle souhaite apporter de la visibilité sur les actions qui œuvrent dans ce champ et être facilitatrice de toutes les initiatives développées qu'elles soient citoyennes ou institutionnelles.

Article 1 - Objet de la convention de partenariat

La présente convention de partenariat a pour objectif de marquer la volonté forte de la ville de Laval de soutenir toute initiative qui concourt à promouvoir la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

La Maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau porte, par le biais des éco-délégués regroupés en junior association, une action citoyenne de promotion de culottes menstruelles écologiques auprès des lycéennes qui vise à lutter contre les tabous autour des règles et à déconstruire sa représentation négative.

À ce titre, la ville de la Laval a décidé d'apporter sa contribution à ce projet de promotion de culottes menstruelles écologiques et solidaires auprès des lycéennes porté par la maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau.

Article 2 – Engagement de la ville de Laval

La ville de Laval estime que cette action entre pleinement dans le cadre de sa politique de soutien aux actions de citoyenneté, d'égalité femmes hommes et de lutte contre les discriminations.

La ville de Laval s'engage à apporter un soutien à l'action de la maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau de Laval de la manière suivante :

-une subvention de 500€, pour l'année 2022 prise sur le fond initiative citoyenne

-un accompagnement d'aides en nature à hauteur de 300€, pour l'année 2022 pour mise à disposition, le cas échéant de matériel, de prêt de salles ou impression de flyers, sous réserve de faisabilité des demandes dans les délais de transmission.

Article 3 - Obligations de la Maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau de Laval

La Maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau s'engage à utiliser la subvention exclusivement sur ce projet et à faire mention du soutien de la ville de Laval dans sa communication.

Elle s'engage également à prendre soin du matériel qui lui sera prêté le cas échéant, à ne pas effectuer de quelconques réparations sans avis préalable de la ville de Laval et à avoir souscrit une assurance couvrant tout dommage faisant face à d'éventuelles dégradations du dit matériel prêté.

Ces prestations feront l'objet d'une valorisation dans les comptes de l'association au titre des avantages en nature.

Article 4- Communication

La ville de Laval valorisera cet événement dans le cadre de sa communication globale.

La Maison des lycéens du lycée Douanier Rousseau mentionnera le partenariat de la ville de Laval dans les supports de communication inhérent à ce dispositif.

Article 5- Durée de la convention

La présente convention est prévue pour l'année 2022 sans tacite reconduction.

Cette convention prend effet à compter de sa signature par les parties et transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité.

Fait à Laval, le

Mairie de la ville de Laval

Monsieur le Maire,

Florian BERCAULT

Maison des lycéens du lycée D.Rousseau

la présidente de la junior association,

Alice Vauvert